

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 34 Chargé de l'étude du rapport-préavis No 2017/61 : réponse au postulat de M. Mathieu Blanc & consorts intitulé « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! »

Présidence :	Mme Alice Genoud
Membres présents :	M. Vincent Rossi M. Pedro Martin Mme Esperanza Pascuas Zabala M. Robert Joosten Mme Aude Billard M. Mathieu Maillard M. Stéphane Wyssa Mme Alix Aubert M. Axel Marion
Membres excusés :	M. Pierre Oberson M. Philippe Ducommun
Représentant de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie
Représentante de l'administration :	Mme Mme Florence Nicollier, cheffe du service de l'économie
Notes de séances	Mme Christine Mounir, service de l'économie (merci à elle pour la qualité et la rapidité de ses notes de séance)
Invité :	M. Pierre Demont, président du Club Folle Brise

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, Port-Franc 18, salle 157

Date : 26 mars 2018

Début et fin de la séance : 17h-18h15

Audition de M. Pierre Demont

M. Pierre Demont est président du Club Folle Brise, une association à but non lucratif qui a pour but de permettre au plus grand nombre de faire de la voile. Cette dernière dispose aujourd'hui de huit voiliers qui *sont entretenus par un membre rémunéré accompagné par des membres*. Le principe de cette association est que chaque membre paie un certain montant selon le type de bateau qu'il souhaite emprunter. Les bateaux appartiennent à des privés et l'association se charge de coordonner leur emprunt. Le club compte 70 membres, dont 60 naviguent.

Le Club s'est entretenu en amont avec M. le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Ils comptent se présenter à l'appel d'offres et aimeraient pouvoir continuer avec leurs huit bateaux. Ils estiment cet investissement à environ 10'000.- car ils devront acquérir ces bateaux qui sont aujourd'hui ceux de propriétaires privées.

Discussion liminaire

M. le Municipal présente ce rapport-préavis comme un bon moyen que les différents intérêts et le cadre légal soit respecté. Au vu de son statut d'association et le fait qu'elle soit déjà bien implantée dans les ports lausannois, le Club Folle Brise a de bonnes chances de pouvoir continuer ses activités suite à l'appel d'offres.

Conseil communal de Lausanne

Pour M. le Municipal, il est nécessaire de préserver une diversité d'offre en termes de type de bateau (à voile mais aussi à moteur et pourquoi pas bientôt électrique). Il ne veut pas restreindre seulement à des bateaux à voiles, malgré les demandes de certains conseillers communaux.

Pour ce qui est du calendrier, M. le Municipal explique que cela pourra aller assez vite, avant la réfection du port d'Ouchy d'autant plus si le Club Folle Brise gagne l'appel d'offres.

Différents points sont amenés lors de la discussion :

- Tous les commissaires sont enthousiastes quant à l'idée de proposer du *boat sharing*. C'est un moyen intéressant de permettre de répondre quelque peu à la forte demande présente dans les ports lausannois et surtout de la longue attente qu'elle induit.
- Plusieurs commissaires aimeraient qu'il y ait une meilleure cohérence avec la volonté de politique de développement durable de la ville de Lausanne en ne proposant que des places pour voilier. Pour M. le Municipal, au contraire il est important de prendre en compte le fait qu'il y ait aussi une demande pour des bateaux à moteurs. Néanmoins, le quota pourra aussi évoluer selon la demande et les futures technologies (bateau électrique, solaire, autre...)
- Un commissaire a l'impression que l'appel d'offres est presque déjà remporté par le Club Folle Brise et espère qu'il sera véritablement ouvert. M. le Municipal le rassure en lui assurant que tous les dossiers seront traités avec sérieux et qu'il sera aussi possible de répartir les places entre plusieurs concurrents.
- Un commissaire aurait voulu qu'il y ait plus de possibilités de faire du partage de bateau entre propriétaires privés. Pour M. le Municipal, le cadre est très clair sur le sujet. Il est nécessaire de le respecter pour ne pas arriver à des privatisations de places.

Discussion du rapport-préavis

Le rapport-préavis est discuté point par point. Seuls ceux ayant fait l'objet de remarque sont transcrits dans ce rapport.

3.1 Augmentation de la capacité d'accueil

Pour répondre à une question d'un commissaire concernant la date à laquelle les travaux ont été réalisés et l'augmentation des places. Il s'agit bien, comme écrit dans le tableau, de l'année 2008 où 116 places ont été ajoutées. Les travaux ont été échelonnés sur deux hivers et comprenaient tous les travaux relatifs à la modernisation des ports dont, notamment, les installations complètes relatives à l'alimentation en eau et électricité ainsi que la rénovation et la création de sanitaires (WC-douches). Ces travaux ont été réalisés non seulement dans le port de Vidy, mais également dans le port d'Ouchy et du Vieux-Port d'Ouchy.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Un commissaire s'étonne que la constitution d'un dossier pour un appel d'offres ainsi que la gestion de ce dernier n'a pas d'incidence budgétaire. M. le Municipal lui répond que ces coûts seront pris dans le budget de fonctionnement du service.

Conclusion(s) de la commission :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport-préavis est accepté à l'unanimité

Lausanne, le 22 avril

Le rapporteur/la rapportrice :